

Régie de l'énergie
R-4008-2017

**Énergir — Demande concernant la mise en place de mesures relatives à
l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable**

**Étape B
Caractéristiques des contrats de fourniture de GNR afin de satisfaire la
quantité minimale de GNR devant être livrée à partir de 2020**

Rapport d'analyse

par
Jean-Pierre Finet, Consultant

avec la participation de
Bertrand Schepper, Consultant

pour le
Regroupement des organismes environnementaux en énergie
(ROEE)

DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

Le 14 novembre 2019